n.° ~~13~~ 14.

observations sur la fracture du bras de M.lle guimard

Le 16 janvier 1766, M.lle guimard a eu le bras droit fracturé à la partie moyenne par ~~la chute~~ d'un morceau de bois qui est tombé de haut, dans une coulisse, à l'instant qu'elle alloit entrer sur le theatre de l'opera pour danser.

La fracture a été reconnüe sur le champs par M.r capdeville, M.e en chir. et par M.r guerin de la tour chir. de M.r le prince de conty. et par m.r fager, le reine

il n'y avoit point de deplacement, et l'appareil ordinaire a été appliqué

on a saigné M.lle guimard deux fois; je l'ay vu le lendemain matin à 9 heures. elle etoit tranquille, avoit tres peu souffert, il n'y avoit aucun gonflement, ni vers le moignon de l'epaule au dessus de l'appareil; ni à l'avant bras; au point même qu'un homme qui n'auroit pas voulu sortir sans avoir eu un avis à luy, auroit pu dire qu'il croyoit que l'appareil, par menagement mal entendu, n'avoit pas été tout à fait assés serré.

Cette remarque est vraye et n'est point rappellée sans raison. toutes les apparences manifestoient donc alors une fracture des plus simples, et qui ne demandoit pour tout soin que du repos. c'est ce que la nature demande dans ces sortes de cas, et l'art ne prescrit rien autre chose. il suffit à desirer que l'appareil une fois appliqué peut etre laissé pendant tout le temps necessaire pour la consolidation des pieces d'os.

quelques jours après, lorsque dans les fractures ordinaires le gonflement primitif commence à se dissiper, et qu'in

ARC 33 d.3 n°14

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

14.

est en quelque sorte forcé de lever l'appareil pour en faire un plus contentif, il est survenu du gonflement à l'avant bras de Melle Guimard. elle avoit été levé prematurément et mise en representation sur une chaise longue. je me rappelle qu'il y eut un peu de contradiction à ce sujet. Mr. Capdeville jugea qu'avec du repos, la position horisontale dans le lit et un moindre angle de flexion de l'avant bras, le gonflement se dissiperoit, qu'il ne venoit pas du bandage, et que son avis etoit qu'on n'y toucherait point. Mr. Guerin fut d'un avis contraire et à cette occasion Mr. Ruffel fut appellé le soir vers les dix heures, pour juger la controverse. il ne trouva point d'inconvenient à relever l'appareil; j'ai oui dire qu'on avoit procedé plusieurs fois à ces pansemens sans une grande necessité mais on ne doit pas s'arreter aux propos qu'on tient toujours trop legerement dans les affaires de notre etat lorsqu'elles fixent l'attention du public.

on croyoit Melle Guimard bien guerie, elle a paru aux spectacles comme spectatrice et y a recu des marques flatteuses de la joye qu'on avoit de jouir bientot de ses talens. j'ai eté surpris d'etre prié par Mr. Capdeville samedi dernier 4e. mars de me trouver à dix heures du matin chez Melle. Guimard.

le bras n'est point réuni, il est prodigieusement cambré en devant par une courbe fort longue; et la moindre action sur la partie moyenne du bras anterieurement, et posterieurement à la partie infre. rend au bras la direction naturelle, qu'il ne conserve qu'un instant, la cambrure se reformant dans le moment.

après une discussion assés etendüe sur la nature et les causes de ce desordre nous sommes convenus, entre Messrs. Guerin de la Tour, Capdeville, Ruffel et moy de prier Mr. Pipelet le jeune notre confrere,

aussi present en operant, de faire un bandage qui conservat au bras sa rectitude naturelle avec plus d'avantages que le bandage roulé ordinaire. et l'on a determiné que mlle guimard prendroit le matin les amers ~~les sucs~~ antiscorbutiques, quoiqu'elle ses gencives soient tres fraiches et tres saines, ~~quelques~~ dix ou douze grains de bon quinquina en poudre dans la premiere cuillerée de soupe à son diner.

cette consultation a excité l'attention des personnes qui prennent interet à la santé de mlle guimard; on la determinée à prendre l'avis de mess. moreau et dessault. on assure qu'ils ont blamé le projet de la machine, et qu'ils ont conseillé le bandage roulé de preference. en consequence de ce nous sommes invités à nous réunir tous en consultation ce matin à dix heures mardy 11 mars, pour statuer sur le parti à prendre.

il est plus facile dans cette occurrence de multiplier les avis qui se comptent, que d'en recueillir qui meritent d'être pesés.

s'il ne s'agissoit que d'un cal muqueux, et d'une induration tardive, ce qui est la supposition la plus avantageuse à mlle guimard, le choix des moyens ~~il~~ seroit assez indifferent ~~qui choisit~~ il seroit convenable de fixer le bras dans ~~une~~ la situation naturelle pour que la nature fit le reste avec le temps necessaire. et dans ce cas la même il y auroit de tres bonnes raisons à opposer à ceux qui donneroient au bandage roulé la preference sur le moyen que nous avions projetté.

il est vrai que le bandage roulé contraint les muscles, les affaisse, gene la circulation dans le membre, l'amaigrit, et même l'atrophie. je suis persuadé qu'un homme qui n'auroit pas la jambe cassée et qui porteroit pendant deux mois le bandage ~~qu'on~~ et tout l'appareil qu'on

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

employé dans une fracture simple, auroit de la peine à marcher, et ne recouvreroit pas les mouvemens de la jambe, plutot ni autrement que celuy qui a eu la jambe cassée. dans le cas où l'on auroit a attendre, dans cette partie la consolidation du cal plus tardivement que 50 jours, on se contenteroit de l'usage de fanons; et dans le seul cas où l'on craindroit l'effusion du sucre nourricier, quelques tours de bande expulsif sur le lieu même de la fracture suffiroient; sans gener l'action des muscles dans toute leur continuité. il y a de bonnes raisons pour preferer le bandage roulé pendant les 15 premiers jours, parcequ'il y a à craindre l'action involontaire de ces organes; mais fermement on abuse de ce moyen; et les fractures compliquées, bien plus difficiles à assujettir ne le sont elles pas efficacement par le simple bandage à 18 chefs.

+ La boette de faine agglomeration. ~~[illegible]~~. moreau et lucherini. — barre st dominique.

Mm. moreau et dufouar ne se sont pas trouvé à la consultation. ils ont été contremandés, et leur assistance demandée pour le consentement de m. Delatour, qui s'en est emparé de la malade avoit de plus: elle a été obligée de les renvoier. m. le prince de chimay etoit present. le bandage de m. pipelet a été essayé et a paru susceptible de recevoir de perfection.

si la fracture etoit transversale, il est certain qu'il y a plus que deffaut de consolidation les os sont ramollis. la courbure depend d'une inflammation dans une plus longue etendue que la partie fracturée. le deplacement des os suivant l'epaisseur ne pourra pas se faire sans

une cause violente, ni se retablir aisement par un simple contact. il suivroit de là qu'il y auroit ramolissement de la substance osseuse, et il faudroit exterieurement des bains d'eaux alumineuses, et interieurement des absorbans, tels que la verge de baleine à grandes doses pour retablir les choses, comme le succès en soit il douteux. si cette mollesse venoit d'un vice occulte, il faudroit le detruire par des specifiques appropriés. et ce point est de la plus grande consequence pour elle.

Si au contraire MM. Capdeville et Guerin, ayant reconnu la fracture, comme il ne peut etre contesté qu'elle n'ait existé, et qu'ils eussent été plus occupés d'y remedier et de la rediriger qu'a faire une recherche qui a du paroitre aussi inutile que difficile sur la forme differentielle, de cette fracture; il se pourroit bien qu'elle eut été oblique quoyqu'ils l'aient dite transversale; et alors l'incurvation selon une longue continuité ne supposeroit plus le ramollissement des os, mais un simple deffaut de consolidation des sucs qui devoient former le cal. Le temps seul suffiroit pour obtenir leur endurcissement, et l'on pourroit prognostiquer des le moment, le parfait retablissement de la partie malade. laquelle dans cette supposition ne paroitroit menacée de rester dans l'etat d'inaction que par une suitte necessaire de la mollesse de l'os.

ainsi jugé par moy le 12 mars 1767. Louis

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

n.° ~~6~~ 14.